



Projet Neuf

Association loi 1901 à but non lucratif

<https://projetneuf.cc/>

<https://89.projetneuf.cc/>

<https://wiki.projetneuf.cc>

SIRET : 831 384 904 00023

RNA : W443005388 APE : 9499Z

siège social : 89 boulevard Jean de Neyman 44600 Saint-Nazaire

Procès-Verbal

Projet Neuf

Assemblée Générale Ordinaire

Le 31 mars 2021 en distanciel

Année 2020 : Membres actif.ve.s (15) et adhérent.e.s (78) de l'association (contacté par mail avec validation de l'AGO technique 15 jours à échéance)

N.B. : L'AGO. se déroule en deux volets : le premier, technique, s'est fait en ligne (par mail) et le second, en présentiel, quand la réglementation sanitaire nous le permettra.

représenté par les CRACs du mois : Béatrice Bailet et Samantha Noguès
secrétariat : coordination Régine Fertillet

1 ère partie : AGO technique

pour les membres et les adhérent.e.s (en ligne – accès aux documents et pièces officielles se rapportant aux points suivants : <https://wiki.projetneuf.cc/ag:start>)

- 1 – Adoption de l'ordre du jour
- 2 – Conseil d'Administration Collégial
- 3 - Montant des cotisations
- 4 - Rapport d'activités 2020 (voir pièce déposée)
- 5 - Bilan financier au 31/12/2020 (voir pièce déposée)

1 – Adoption de l'ordre du jour

Contre : 0 - Abstention : 0 - **adopté à l'unanimité**

2 – Conseil d'Administration

Les membres actif.ve.s constituent les membres du CAC (conseil d'administration collégial).

3 - Montant des cotisations

Le montant des adhésions reste à 2€/an.

La participation des membres actif.ve.s reste à 29,50€/mois.

4 - Rapport d'activité 2020 adopté à l'unanimité

communiqué en pj : le bilan d'activités 2020 de l'association.

- Vous avez été 93 adhérent.e.s de l'association en 2020, dont 15 membres actif.ve.s recensé.e.s au 30 décembre 2020 *.
- La convention d'occupation précaire et temporaire avec la Carène a été signée le 21 octobre 2020 (lien de téléchargement sur la 1ère page de <https://wiki.projetneuf.cc/>). Par cette convention, l'association a le statut d'association en résidence artistique dans le cadre du projet urbain Moulin du Pé et ceci pour 5 ans avec l'exonération du loyer et (pour l'instant) celle des charges.
- En partenariat avec le Projet Neuf, l'association JDM Jardin des Mesures a été créée en 2020 afin de développer les espaces jardins (ruches, cultures etc.) et les associer à des propositions artistiques.
- Depuis mars 2020, le régime d'activités sur place a changé (voir le bilan détaillé), mais le bâtiment n'a pas été fermé afin que les artistes puissent continuer à travailler en atelier.
- En 2020, l'association a pu développer malgré tout l'activité d'accueils et de séjours sur place : artistes (11 artistes accueilli.e.s), projets (performances, installations,..), ateliers/workshops WAou (étudiant.e;s écoles d'art), associations (Gigacircus,...), des collaborations et relais ponctuels (Maison de Quartier Avalix, Le Grand Café), des pique-niques et des soirées (proposées par les membres actif.ve.s et membres adhérent.e.s) et une stagiaire (École d' Art Angers).

5 - Rapport financier adopté à l'unanimité

communiqué en pj : le bilan financier de l'association au 31/12/2020.

- L'association a un budget équilibré pour 2020 et afin de provisionner sur ce début d'année elle est excédentaire de 3800€ desquels seront déduites les charges Ursaff de 2020 qui ont été reportées au vu de la situation de la COVID.
- Le bénévolat a été estimé à 10h par mois par membre actif.ve.
- La subvention de la ville d'un montant de 5300€ a été reconduite en 2020.
- L'association porte toujours le poste de coordination (20h semaine) financé à moitié par les participations mensuelles des membres actif.ve.s et à moitié par la subvention ville.
- Courant 2020, l'association a obtenu la subvention Fonds de Soutien à la Culture pour la période sanitaire de la COVID (ville : 1600€, département : 1600€).
- Le principal partenaire de l'association est La Carène (propriétaire bâtiment et site).

Pour le Projet Neuf
Baillet Béatrice



Pour le Projet Neuf
Noguès Samantha

